

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **74 (1929)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

une adaptation nouvelle des ouvrages considérables qu'avaient construits les Allemands en Lorraine annexée suffisent pour le moment à nous donner des garanties de sécurité pour l'avenir le plus immédiat. Que les études se poursuivent sans interruption et qu'elles s'adaptent progressivement aux situations de toute nature à mesure que celles-ci iront vers leur point de cristallisation. C'est ce que peut faire de mieux notre haut commandement, et c'est la plus utile mise en garde à laquelle il puisse, en ce moment, recourir.

NÉCROLOGIE

Le Colonel Albert Maunoir. — La brusque mort du Colonel Albert Maunoir, survenue à Genève le 3 mars, a provoqué de sincères regrets dans les cercles nombreux de ses amis et camarades militaires. Ses qualités de caractère lui avaient attiré l'affection générale. Il était la loyauté même et le courage moral inné, sans brusquerie, et toujours soucieux de demeurer dans les limites de la courtoisie même vis-à-vis de ceux dont il combattait les opinions avec le plus de conviction.

Sa carrière militaire débuta en 1883. Recrue d'infanterie à la 1^{re} division, officier de la promotion de 1884, il lia dès cette époque des relations d'amitié qui lui restèrent fidèles pendant toute sa vie.

Avec le grade de capitaine il entra à l'Etat-major judiciaire, fonction qui répondait le mieux à ses goûts et à ses compétences. Il y gravit tous les échelons de l'échelle hiérarchique. Promu colonel, ses dernières fonctions furent celles de Grand-juge à la 1^{re} division et de suppléant de l'auditeur en chef.

Après sa mort comme pendant sa vie, ses camarades lui conserveront un fidèle souvenir.

INFORMATIONS

La Suisse et le désarmement. — Les *Schweizerische Monatshefte für Politik und Kultur*, qui paraissent à Zurich, ont publié dans leur livraison de décembre 1928 un fort intéressant article du colonel commandant de corps Weber, intitulé : Soll die Schweiz abrüsten ? (La Suisse doit-elle désarmer ?)

Le colonel Weber, ancien chef de l'arme du génie, n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue militaire suisse*, qui a eu le plaisir de le compter autrefois parmi ses collaborateurs. Ce vieux soldat a conservé dans sa retraite toute sa verdeur physique et intellectuelle et un vif intérêt pour tout ce qui touche à notre armée. Ce qu'il écrit retient toujours l'attention des milieux militaires de la Suisse allemande et de l'Allemagne, et mérite certainement aussi d'être connu des lecteurs de langue française.

Le manque de place ne nous permet guère de reproduire l'article en entier. Nous tenons cependant à le résumer ci-dessous et à en donner *in extenso* le chapitre final. Nous le faisons d'autant plus volontiers que, bien que les opinions du colonel Weber soient sur bien des points à l'opposé des nôtres, ses conclusions se rapprochent beaucoup du point de vue que la *Revue militaire* a toujours soutenu. Nous nous garderons de discuter ses idées, cela pourrait nous mener loin, notre but est seulement de les présenter à nos lecteurs.

Le colonel Weber ne croit guère à la paix éternelle sur cette terre; il n'a qu'une confiance très médiocre dans la Société des Nations et une méfiance très nette envers le Traité de Versailles.

Wilson, écrit-il, s'est mis à la remorque de Clemenceau et de Lloyd George, meilleurs diplomates que lui. Il a fini par souscrire à des conditions de paix qui portent en elles plus de germes de nouvelles guerres qu'il n'y en eut jamais avant la guerre mondiale. La Société des Nations fut fondée pour faire exécuter et respecter cette paix.

Voilà 5000 ans que les peuples ont toujours eu recours à la guerre pour résoudre les grands conflits d'intérêts, et il en sera probablement toujours ainsi, malgré tous les pactes signés à Genève, à Locarno ou ailleurs.

Depuis des années les diverses commissions de désarmement de la Société des Nations se sont évertuées à trouver, à l'usage des Etats qui ne veulent ni ne peuvent se passer d'une certaine puissance militaire, une formule leur permettant une réduction rationnelle de leurs armements. Ces efforts n'ont eu jusqu'ici aucun succès, ce qui n'a pas lieu de surprendre. L'obstacle qui reste insurmontable réside dans l'opposition des deux systèmes militaires : armée mercenaire ou armée nationale. L'Angleterre tient au premier système et la France au second, et les autres Etats forment autour de ces deux chefs de file deux groupements d'importance à peu près égale.

Une convention réglant la réduction des armements, comme la Société des Nations la promet, ne diminuerait guère le danger de guerre ; dans certains cas, elle tendrait plutôt à l'augmenter. Le contrôle est déjà assez difficile chez les vaincus ; que serait-il chez les

vainqueurs ? Une réduction proportionnelle serait au détriment des petits Etats qui, comme la Suisse, par exemple, pour assurer la défense nationale sont obligés de mettre sur pied dès le premier jour le dernier homme valide.

Une réduction des budgets militaires serait tout aussi difficile à contrôler. On ne pourrait guère empêcher les Etats mal intentionnés de masquer une partie de leurs dépenses militaires sous d'autres rubriques budgétaires.

Il a été question, à la Société des Nations, de faire du système des milices suisses une sorte de panacée universelle contre la guerre offensive. Mais, comme l'a dit un auteur français, la milice suisse n'est pas un article d'exportation. Brialmont, par exemple, a écrit en son temps : « Avant de transformer l'armée belge en milice, il faudrait transformer la nation ».

L'idée du désarmement proportionnel est une idée fausse. La guerre n'est pas un duel à armes égales, c'est une lutte sans merci pour des intérêts vitaux.

Les nombreux traités d'arbitrage entre Etats ont amené bien des gens à croire que le jour viendra où, tout comme les tribunaux règlent les conflits entre particuliers, l'arbitrage règlera les conflits entre Etats, sans recours à la force.

Ceux qui pensent ainsi oublient que sans force il n'y a pas de droit, parce qu'il n'y a pas de sanction. Si un particulier se rebiffe contre un jugement, l'Etat peut prendre des sanctions contre lui. Contre l'Etat qui refuse de se soumettre à l'arbitrage, le droit est désarmé. Croit-on vraiment qu'un tribunal d'arbitrage aurait pu empêcher l'une des guerres du dernier demi-siècle ?

Bismark a dit : « Jamais une grande puissance n'a sacrifié ses intérêts sur l'autel de la foi aux traités... »

Le Traité de Versailles n'est ni logique, ni juste. Seule sa revision pourra sauver l'Europe d'une nouvelle catastrophe.

* * *

Dans la guerre mondiale la neutralité de la Belgique et de la Grèce n'a pas été respectée. Si celle de la Suisse l'a été, c'est grâce à son armée solide, à son attitude décidée et à son terrain favorable à la défensive. Le respect des traités n'y a pas été pour grand'chose.

En cas de nouvelle guerre, le danger pour la Suisse est plus grand qu'autrefois, l'équilibre entre ses voisins étant rompu par l'effondrement de l'Autriche-Hongrie.

La Suisse peut être entraînée dans la guerre de plusieurs façons. L'un des belligérants peut vouloir la traverser avec ou sans notre

autorisation ; il s'y décidera d'autant plus facilement que notre force défensive sera moindre. La presse militaire française et italienne a souvent discuté l'idée de s'emparer des cols du Jura ou des Alpes, au cas où la Suisse n'en assurerait pas elle-même la défense.

Il pourrait aussi arriver, comme en 1871, qu'une armée battue soit refoulée sur notre territoire. Si nous sommes capables de la désarmer, l'affaire ne sera pas grave. Au cas contraire, nous aurons la guerre chez nous, avec toutes ses suites. Sans le redressement de la Marne, ce cas aurait bien pu se présenter en 1914.

Enfin il peut arriver qu'un voisin nous attaque, pour une raison ou sous un prétexte quelconque. Le prétexte se trouve toujours, vis-à-vis d'un Etat faible. Vis-à-vis d'un Etat prêt et décidé à se défendre, même les gros y regardent à deux fois.

Notre participation à la Société des Nations est un danger pour nous. Notre neutralité militaire est bien garantie par la déclaration de Londres, mais pas la neutralité économique. Nous sommes tenus de participer au blocus contre « l'agresseur ». Celui-ci, s'il y trouve son avantage, ne se gênera pas pour nous traiter en ennemis.

Dans les deux premiers cas, passage ou refoulement d'un belligérant, nos chances de succès ne seraient pas trop mauvaises. Nous n'aurions jamais affaire qu'à une partie des forces de l'envahisseur et son adversaire viendrait presque sûrement et promptement à notre aide.

Le cas d'une attaque directe est plus grave, mais peut-être moins qu'il n'y paraît au premier abord. L'envahisseur se décidera difficilement à employer toutes ses forces contre nous, ce qui le mettrait en désavantage vis-à-vis d'une intervention de tiers. D'ailleurs, notre terrain ne permet pas l'emploi à plein rendement d'immenses armées et de matériels à grande puissance. Si notre armée sait l'utiliser elle aura bien des chances de succès.

Pour fixer les idées, mettons qu'il s'agisse de défendre notre front sud. Sur ce front, dix routes de montagne franchissent la frontière, abstraction faite des sentiers de haute montagne inutilisables pour de grandes opérations. Nous pouvons mobiliser 240 000 hommes, avec 540 canons et 6000 mitrailleuses légères et lourdes. Cela nous permettrait, par exemple, de consacrer à la défense de chaque col en moyenne 12 000 hommes, 30 canons et 300 mitrailleuses, et de garder 120 000 hommes, 240 canons et 3000 mitrailleuses en réserve. Personne ne passerait.

Sur le plateau ou dans le Jura le terrain nous serait un peu moins favorable. Cependant, comparé aux plaines de France ou d'Allemagne, il est déjà très coupé et se prête mal aux grandes offensives. Notre armée pourrait certainement s'y maintenir plusieurs semaines, pendant

lesquelles une intervention en notre faveur pourrait se produire.

Dans certains milieux on cherche à nous effrayer par le spectre d'attaques aérochimiques irrésistibles. Ces craintes sont pour le moins exagérées. Une armée battue, par exemple, sera incapable de prononcer une attaque de ce genre. On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. De tous temps on a bombardé et détruit des villes ; on en détruira un peu plus, mais on ne détruira jamais tout, loin de là. Il faut d'ailleurs vouer toute notre attention au problème de la défense aérienne, tant par les moyens passifs, masques, souterrains, décentralisation des ateliers, arsenaux, etc., que par une bonne aviation de combat. Celle-ci devra être relativement nombreuse. Ce ne sont pas les bons éléments qui nous manquent.

En dehors de la question militaire proprement dite, il ne faut pas plus oublier la grande valeur éducatrice de notre armée.

L'école de recrues est le couronnement de la formation physique et morale du jeune homme. Il y prend des habitudes d'ordre, de propreté, d'exactitude ; il y entraîne ses muscles et sa vue.

Les cours de répétition arrachent l'homme pour deux semaines à la poussière de l'atelier et du bureau, et sont tout bénéfique pour sa santé.

Dans l'école comme dans les cours, l'unité nationale s'affermi par le mélange des races, des langues, des religions. Supprimez-les et cette unité s'effritera jusqu'à l'effondrement total.

C'est pourquoi le colonel Weber arrive aux conclusions que nous donnons ci-après *in extenso* :

« *La Suisse doit-elle désarmer ?* »

A cette question, il n'y a qu'une réponse : *La Suisse n'a rien à désarmer.*

Dans d'autres Etats, on peut diminuer l'armée permanente — nous n'en avons pas. Ou bien l'on peut diminuer la durée du service — chez nous, elle est déjà notoirement insuffisante ; les propositions de réductions qui paraissent les plus audacieuses à l'étranger, tolèrent encore des durées plus longues que celle que nous devrions avoir, pour ne rien dire de celle que nous avons. Il ne peut donc être question pour nous de désarmement proportionnel. Si le riche peut sans difficulté supprimer un plat de son menu copieux, ce n'est pas une raison pour que le pauvre renonce à la saucisse qui constitue tout son repas.

Dans les autres pays qui ont le service militaire obligatoire, on exige une période d'instruction de base de huit mois (Belgique), à dix mois (France). Dans les Etats de l'Est, on table sur un an et demi ou deux ans. En outre, les deux tiers des officiers et un tiers des sous-officiers sont des professionnels.

Nous ne pouvons pas échanger notre service obligatoire contre une armée de volontaires mercenaires. L'Etat qui veut pouvoir employer comme soldat tout citoyen valide a aussi l'obligation de donner à la masse masculine l'instruction et l'équipement indispensables pour affronter la lutte.

A l'étranger on a souvent recherché, avec plus ou moins de succès, la raison pour laquelle la Suisse peut former une armée solide avec une durée de service aussi courte et un cadre professionnel aussi restreint.

Des autorités en la matière, comme les Autrichiens Haymerle et Conrad v. Hötzendorf, ou le général belge Brialmont ont vu cette raison bien avant la guerre mondiale, dans les aptitudes militaires extraordinaires de notre peuple. Une haute personnalité italienne a de même, avant la guerre, déclaré à l'auteur de ces lignes : « Nous ne trouverions jamais dans notre bourgeoisie le sérieux et le dévouement nécessaires pour former un pareil nombre d'officiers non professionnels ».

Tous les auteurs militaires étrangers se plaisent d'ailleurs à reconnaître que la nature de notre terrain augmente beaucoup nos possibilités défensives.

L'aptitude militaire de notre peuple est une question d'hérédité. L'obligation générale de servir a toujours existé chez nous. Les vertus guerrières des vieux confédérés ont été maintenues par les services mercenaires étrangers. Mais cette antique mentalité guerrière disparaît, si elle n'est pas constamment entretenue par un dur labeur. Si nous ne veillons pas soigneusement sur ces fondements de notre force nationale, ils finiront un jour par céder. Si dans notre peuple, le vieux sang de soldat fait peu à peu place à l'indifférence et à la mollesse, c'en est fait de notre existence nationale.

Dans certains de nos milieux intellectuels règne aujourd'hui un esprit d'internationalisme creux qui tend à affaiblir chez notre jeunesse académique la volonté de défense nationale.

C'est aussi un signe de dégénérescence, quand notre bourgeoisie, autrefois prête à tous les sacrifices, perd la foi en notre armée et recule devant les charges qu'impose une solide instruction des cadres ; ou quand des jeunes gens sont désavantagés par leurs employeurs civils, parce qu'ils tiennent à passer des écoles de cadres, comme c'est leur devoir militaire.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce n'est pas le désarmement, mais bien plutôt un réarmement, surtout au point de vue moral.

Les enseignements de la guerre et de notre occupation des frontières, l'introduction de nouvelles armes et de nouveaux moyens, rendent nécessaire une augmentation modérée de la durée des périodes

d'instruction, tout spécialement pour les sous-officiers. La création d'une puissante défense aérienne est également indispensable. Nous n'insisterons pas davantage sur le côté technique de la question.

L'essentiel n'est pas le côté technique, mais le côté moral. Ce qu'il nous faut en tout premier lieu, c'est un redressement moral, un réveil de l'esprit militaire, de la volonté de se défendre, de la confiance du peuple et de ses autorités en eux-mêmes et en l'avenir de notre existence nationale.

Avec quelle inquiétude certains de nos hommes d'Etat ne captent-ils pas la moindre brise qui souffle — et passe — des séances de la Société des Nations, pour s'en faire un argument en faveur du désarmement ? Sur quelle durée de la paix dictée à Versailles comptent nos faiseurs d'économies de bouts de chandelles, qui ne connaissent ni l'histoire suisse ni celle de l'Europe des cinquante dernières années ?

On ne peut pas négliger une armée de milices pendant une période de tranquillité apparente et la remettre en état à l'approche de nouvelles crises. Une armée nationale a, comme tout organisme vivant, besoin d'un développement ininterrompu ; elle doit être au-dessus des courants d'opinion passagers. Si on laisse se briser la tradition guerrière formée et entretenue au cours des siècles par d'innombrables générations, si on laisse le peuple se désintéresser de la défense nationale, il ne sera plus possible de reconstituer au moment du besoin une armée de milices digne de ce nom.

Une nation s'élève et s'abaisse en même temps que son armée nationale. Ne l'oublions jamais. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lemberg 1914, par Max Pitreich, colonel de l'ancien état-major austro-hongrois. Vienne, Holzhausen, 1929.

Il existe toute une littérature, française et allemande, sur les batailles de rencontre du front ouest. Il en existe aussi une, surtout allemande, sur Tannenberg et la guerre en Prusse orientale. Jusqu'à présent, il existait fort peu de chose sur les grandes batailles du début sur le front austro-russe. Le livre du colonel Pitreich comble cette lacune. Cet officier, qui a pris part à ces batailles comme chef d'état-major d'une division, était fort bien placé pour en relater et en commenter le cours.

La première partie de l'ouvrage, sur 120 pages, est consacrée à la relation ; la deuxième, plus courte de moitié, aux commentaires.

Nous ne suivrons pas le colonel Pitreich dans le récit détaillé